



## **TARIF 2008-2009**

des droits de reproduction et d'utilisation  
pour les œuvres dans le domaine des arts visuels

### **SOFAM**

#### **Société d'Auteurs spécialisée dans les Arts Visuels**

Depuis 1979

Reconnue par Arrêté Ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 1995

Peintres, sculpteurs, photographes, réalisateurs,  
reporters - caméramen, vidéastes, illustrateurs,  
graphistes, infographistes, designers, dessinateurs,  
cartoonistes, stylistes, créateurs textile, architectes,  
graveurs, bijoutiers, etc.

Plus de 4000 membres.

La SOFAM protège, défend, négocie, perçoit et répartit les droits des auteurs d'œuvres des arts visuels, notamment les œuvres plastiques, graphiques, infographiques, photographiques, architecturales, œuvres des arts appliqués et œuvres audiovisuelles.

La perception des droits se passe à trois niveaux:

- **la gestion individuelle des droits d'auteur** : la SOFAM perçoit des droits, sur base de son propre Tarif, sur les reproductions et communications au public des œuvres de ses membres, la plupart du temps sur demande du membre lui-même, mais souvent aussi à la demande des éditeurs ou d'autres utilisateurs. Si nécessaire, la SOFAM réclame également, en plus des droits de base usuels, les indemnités pour absence d'autorisation préalable et/ou absence de signature. Les montants perçus sont reversés à l'auteur endéans les deux mois, après déduction des frais administratifs.

- **la gestion collective des droits de rémunération** : il s'agit de la perception et de la répartition des droits qui ont trait au câble, à la photocopie, à la copie privée, au droit de prêt public,...

- **niveau international** : la SOFAM a conclu des contrats avec un grand nombre de sociétés sœurs qui interviennent sur place pour percevoir les droits qui vous sont dus.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant les droits d'auteur ou les tarifs. Nous sommes à votre service tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 (service juridique de 14h à 17h).

SOFAM  
Société d'Auteurs dans le domaine des Arts Visuels  
rue du Prince royal 87  
1050 Bruxelles  
Tel: 02/726 98 00  
Fax: 02/705 34 22  
www.sofam.be

E-mail : [info@sofam.be](mailto:info@sofam.be)

## Table des matières

<b>INTRO</b> .....	p 4
Application du tarif.....	p 4
Obligations de l'utilisateur.....	p 5
Obligations contractuelles .....	p 5
Indemnisations .....	p 6
Facturation des droits d'auteur.....	p 7
Cession des droits .....	p 8
<b>TARIF</b> .....	p 9
<b>PRESSE</b>	
Dossiers de presse.....	p 10
Quotidiens .....	p 11
Hebdomadaires.....	p 12
Publications périodiques.....	p 13
Critères presse .....	p 15
<b>EDITION</b>	
Livres - Critères .....	p 16
Cartes postales - Critères .....	p 18
Calendriers - Critères .....	p 20
Posters, matériel scolaire, logos, textile - Critères .....	p 22
<b>PUBLICITE</b>	
Emballages - Critères.....	p 24
Emballages audio et vidéo - Critères .....	p 26
Brochures - Critères .....	p 28
Catalogues - Critères .....	p 30
Annonces - Critères.....	p 32
Affiches - Critères.....	p 34
Réseaux d'affichages - Critères.....	p 36
Spots publicitaires - Critères .....	p 38
<b>(MULTI)MEDIA</b>	
Audiovisuels - Critères .....	p 40
Télévision - Critères.....	p 43
Vidéo/DVD - Critères.....	p 44
CD-Rom - Critères.....	p 45
Internet-GRS-IUMTS - Critères.....	p 47
<b>DIVERS</b>	
Expositions et décorations- critères.....	p 50
Reproduction d'œuvres tridimensionnelles et autres - Critères.....	p 52
Lexique.....	p 54

## Préface du Président

Très cher lecteur,

Je suis très heureux de vous présenter le Tarif SOFAM pour les droits d'auteur 2008-2009.

Ce tarif est **l'ouvrage de référence** par excellence pour toute personne concernée par le droit d'auteur dans le domaine des œuvres visuelles, tant auteur qu'utilisateur.

Vous trouverez également des informations générales très utiles concernant la facturation des droits d'auteurs.

Nous remercions nos 4000 membres pour leur confiance. Grâce à ses membres, la SOFAM est et restera sans aucun doute la société de gestion des Arts Visuels par excellence.

## Application du Tarif SOFAM

Le Tarif SOFAM comprend les **droits de reproduction et d'utilisation pour les œuvres des arts visuels**. Les tarifs mentionnés sont des **prix minima**. L'auteur peut, en tenant compte de la qualité de son œuvre et de sa propre réputation, réclamer des droits plus élevés.

Des diminutions du tarif applicables en raison de la nature culturelle ou humanitaire de la publication ou des augmentations du tarif en raison de la nature sponsorisée de la publication sont à la discrétion de l'auteur.

Les prix indicatifs sont d'application sous réserve du respect des principes légaux du droit d'auteur, tels que l'autorisation préalable et le droit à la signature. Dans le cas contraire, l'auteur et la SOFAM se réservent le droit de réclamer des dommages et intérêts (voir infra).

L'auteur a le droit de refuser toute utilisation de son œuvre qui n'a pas été expressément autorisée. Ainsi, il se réserve le droit de refuser l'utilisation de son œuvre qui ne correspond pas à l'œuvre telle qu'il la conçoit. Il se réserve, par exemple, le droit de refuser l'utilisation de ses œuvres dans des conditions qui, selon lui, portent atteinte à sa réputation et/ou ne correspondent pas à ses principes moraux.

Le Tarif SOFAM **est reconnu par les cours et tribunaux belges** comme la référence adéquate car il reflète les usages de la profession. Il est le résultat d'une vaste consultation de tous les milieux intéressés et s'appuie sur les dispositions légales en matière de droit d'auteur.

## Obligations de l'utilisateur

L'utilisation des œuvres visuelles est soumise aux dispositions de la Loi du 30 juin 1994 en matière de droit d'auteur et des droits voisins (Moniteur belge du 27 juillet 1994).

### Autorisation préalable

L'utilisateur doit demander préalablement une autorisation de reproduction à l'auteur et/ou à son ayant droit et/ou à la SOFAM. Lorsqu'il n'a pas obtenu d'autorisation, l'utilisateur ne peut pas reproduire l'œuvre.  
(Art. 1 § 1)

### Mention du nom

L'utilisateur doit mentionner, de façon correcte et sans équivoque, le nom de l'auteur et/ou de son ayant droit, afin que l'œuvre puisse immédiatement être attribuée à son auteur. Le nom peut être mentionné de la façon suivante : «© *Année de publication – Nom de l'auteur et/ou de son ayant droit* – SOFAM – Belgique ».  
(Art. 1 § 2)

### Respect de l'intégrité de l'œuvre

L'utilisateur ne peut pas modifier l'œuvre sans l'autorisation préalable de l'auteur. La Sofam tient ici à rappeler l'art. 1 §2 de la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins qui stipule : « l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique jouit sur celle-ci d'un droit moral inaliénable. La renonciation globale à l'exercice futur de ce droit est nulle. »

### Caractère intuitu personae

Toute autorisation de reproduction est accordée à titre personnel et ne peut être cédée à autrui sans accord exprès et préalable de l'auteur et/ou son ayant droit.

## Obligations contractuelles

Outre les obligations légales, l'auteur peut prévoir dans son contrat avec l'utilisateur des obligations supplémentaires. Les obligations suivantes sont généralement acceptées et résultent du principe du respect de son œuvre.

### Restitution des œuvres fournies

Sauf disposition contraire entre les parties, les œuvres livrées restent la propriété de l'auteur et doivent, après usage, lui être retournées dans les plus brefs délais.

### Envoi d'un justificatif

Il appartient à l'utilisateur de fournir gratuitement à l'auteur, dans les dix jours qui suivent l'impression ou la publication, un exemplaire justificatif du support dans lequel les œuvres ont été reproduites.

### Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisation des œuvres fournies n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires se rapportant aux personnes et aux œuvres représentées sur ces documents. Il est également seul responsable des textes et légendes, ainsi que du contexte dans lequel les œuvres sont utilisées.

## Indemnisations

Lorsque l'utilisateur n'a pas respecté les obligations susmentionnées et que, par conséquent, il a violé les droits de l'auteur, l'auteur et la SOFAM se réservent le droit de réclamer des indemnisations en plus des droits de reproduction usuels.

### En cas de reproduction sans autorisation préalable

Lorsqu'une œuvre est reproduite sans l'autorisation préalable de l'auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation **de 200 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95 EUR** par reproduction.

### En cas de reproduction sans signature

Lorsqu'une œuvre est reproduite sans mention du nom de l'auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation **de 100 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95 EUR** par reproduction.

### En cas de reproduction avec fausse signature

Lorsqu'une œuvre est signée d'un autre nom que celui de son auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation **de 300 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 247,89 EUR** par reproduction.

### En cas d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre

En cas de transformation ou modification de l'œuvre ou de toute autre violation de l'œuvre, il est prévu une indemnisation **de 200 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95 EUR** par reproduction.

### En cas de détérioration ou de perte d'une œuvre

Lorsque l'utilisateur détériore ou perd une œuvre, il est prévu une indemnisation de **1.239,47 EUR** par œuvre originale et de **247,89 EUR** par duplicata.

### En cas de non-paiement du droit de suite

En cas de revente d'une œuvre effectuée dans le cadre d'une vente aux enchères publiques, à défaut pour le vendeur ou l'officier public d'avoir payé le droit de suite dû, il est prévu une indemnisation de 100% du droit de suite.

En cas de revente d'une œuvre effectuée par des professionnels du marché de l'art intervenant à titre de vendeurs, acheteurs ou intermédiaires, à défaut pour ceux-ci ou le vendeur d'avoir payé le droit de suite dû, il est prévu une indemnisation de 100% du droit de suite.

### Correction équitable

La Sofam appliquera une réduction de 50% sur l'augmentation du droit de base pour des reproductions à des fins non commerciales.

## Facturation des droits d'auteur

L'étendue de la cession des droits de reproduction doit être décrite de manière **aussi précise et restrictive que possible**. Après la description des droits cédés, il est préférable de toujours ajouter la phrase suivante : « **Tous les autres droits réservés** ».

Le prix des droits de reproduction est basé sur **différents critères**, tels que :

- la nature du support ;
- le tirage du support ;
- le format du support ;
- le format de la reproduction ;
- le nombre d'œuvres reproduites ;
- le nombre de supports dans une même transaction ;
- la durée de la cession.

Vous trouverez ci-après quelques **exemples** pour la facturation de vos droits de reproduction :

- « *Droits de reproduction pour une photo publiée dans le livre [titre] ..., édité en français et tiré à 10.000 exemplaires.* »
- « *Droits de reproduction pour une photo publiée sur une affiche concernant [sujet] ... (format de l'affiche : 30 x 40 cm / format de la reproduction : 15 x 20 cm), diffusée en Belgique et tirée à 2500 exemplaires.* »
- « *Droits de reproduction pour une photo dans l'émission télévisée [titre] ..., diffusée par [nom de l'émetteur] ... le .../.../.* »
- « *Droits de reproduction pour une photo utilisée sur le site Internet [adresse Internet] ... au format d'un 1/2 écran, pour une période de 12 mois.* »

Enfin, lors de la facturation, il faut faire une distinction entre les différents types de frais qui sont d'ailleurs facturés à un **taux de TVA** différent :

- droits d'auteur (cession de droits de reproduction, droits d'exposition, etc.) : 6%
- cession de droits de reproduction dans le cadre d'un contrat d'édition : 0 %
- cession de droits de reproduction dans le cadre d'une publicité: 21%
- frais techniques (honoraires, frais de réalisation et de déplacement, etc.) : 21%

## Cession des droits : étendue à déterminer

La loi sur le droit d'auteur prévoit que la cession des droits doit être interprétée de façon restrictive. C'est la raison pour laquelle les droits d'auteur sont généralement cédés pour une seule utilisation. C'est ce que la SOFAM pose toujours comme principe et ce qu'elle conseille à ses membres.

Dans certains cas particuliers, une cession de droits exclusive ou globale est possible. La nature de la cession des droits doit toujours être négociée au préalable.

### Autorisation unique de reproduction (licence)

L'auteur accorde une autorisation de reproduction de son œuvre à un client pour une ou plusieurs utilisations bien définies, tout en gardant tous les autres droits. La licence n'est ni exclusive ni globale et doit être décrite de manière aussi précise et restrictive que possible.

### Autorisation exclusive de reproduction ( licence exclusive)

L'auteur accorde une autorisation de reproduction de son œuvre à un client pour une utilisation bien précise et il ne peut plus accorder à des tiers une autre licence pour une même ou semblable utilisation. Il garde cependant tous les autres droits sur cette œuvre.

La licence exclusive des droits est négociée à **un minimum de 300 % du droit de base**.

### Cession globale des droits

L'auteur vend à un client les droits sur son œuvre pour toutes utilisations possibles. Il perd donc tous ses droits sur cette œuvre, sauf son droit moral.

La cession globale des droits est négociée à un **minimum de 500 % du droit de base**. Lors de la fixation du prix, il faut de toute façon tenir compte de la réputation de l'auteur, de l'importance du client et de la nature de l'œuvre cédée.

# TARIF

## 2008-2009

### SOFAM

Presse .....	p 10
Edition .....	p 16
Publicité .....	p 24
Multimédia .....	p 40
Divers .....	p 50

#### Mode d'emploi

- 1) Repérez la rubrique du tarif dont vous avez besoin: Presse, Edition, Publicité, Multimédia ou Divers.
- 2) Cherchez le tarif de base (hors TVA) dans la grille des tarifs concernée (vérifiez le tirage, le format,...).
- 3) Rapportez-vous ensuite aux critères pouvant influencer le tarif de base; ceux-ci se trouvent à chaque fois après la rubrique concernée (veillez toujours à ne pas additionner les pourcentages).

#### Exemple de calcul

Reproduction de cinq photos (format 1/2) d'un membre dans la brochure d'un théâtre (tirée à 1.000 exemplaires), dont une photo en couverture

a. droits d'auteur de base : 575,35 € (= 115,07 € x 5)

b. critères (trois critères rentrent considération)

premier critère (œuvre en couverture) : pour la photo reproduite en couverture, il faut calculer 100% du droit de base (= 115,07€)= 690,42 € (=575,35 € + 115,07 €)

deuxième critère (plusieurs œuvres du même auteur dans le support) :

- 10% de 690,42 € (= 69,04 €) = 621, 38 € (690,42 € - 69, 04 €)

troisième critère (publication culturelle)

- 20% de 621, 38 € (124,27€) – à la discrétion de l'auteur = 497, 11 € (621,38 € - 124,27 €)

## Dossiers de presse

<b>Nombre de dossiers de presse</b>	≤ 10	≤ 25	≤ 50	≤ 100	< 100
<b>Prix par photo</b>	295,74	383,41	472,89	576,70	694,75

### Application

Diffusion d'une œuvre visuelle dans la presse, dans le strict contexte d'un article relatif à l'événement illustré.

Droits de reproduction forfaitaires, suivant la quantité de dossiers de presse, quel que soit le nombre de documents finalement reproduits.

### Définition

Il s'agit de documents visuels diffusés dans la presse, pour lesquels les droits de reproduction ont été payés par le commanditaire en lieu et place de l'utilisateur.

Le commanditaire diffuse ces documents sous sa seule responsabilité dans le cadre d'une conférence de presse, d'une interview ou d'actions de relations publiques, telles que mode, tourisme, spectacles, portraits, etc.

Ces documents sont exclusivement destinés aux pages rédactionnelles dans la presse écrite et au strict contexte de l'événement illustré.

Toute reproduction dans un autre contexte est une violation du droit de destination et donne lieu au paiement de nouveaux droits et à des dommages et intérêts.

### Signature des documents

Les documents libres de droits doivent porter au verso les mentions suivantes :

- le nom de l'auteur - Sofam
- « Mention obligatoire » ;
- le nom du diffuseur ;
- « Libre de droits pour la promotion dans la presse de l'événement illustré ».

## Quotidiens

Catégorie	Tirage	€
I	≤ 50.000	92,00
II	≤ 100.000	102,08
III	≤ 200.000	112,47
IV	≤ 400.000	122,84

### Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'un quotidien.

Pour une reproduction d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'un supplément spécial (sur un sujet bien déterminé) d'un quotidien : consultez la rubrique « Publications Périodiques ».

Pour plusieurs publications: de façon contractuelle entre les parties, avec comme base le tarif Sofam.

Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique « Annonces ».

### Tirages

Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV
≤ 50.000	≤ 100.000	≤ 200.000	≤ 400.000
Grenz-Echo	De Morgen	De Standaard	
Nord Eclair	Het Volk	Gazet van Antwerpen	Het Laatste Nieuws – Nieuwe Gazet
Echo	La Libre Belgique	La Dernière Heure	Het Nieuwsblad – De Gentenaar
De Tijd		Het Belang van Limburg	
		Metro/Métro	
		Vers L'avenir	

Concernant les quotidiens dont les tirages ne sont pas communiqués, nous vous suggérons, afin de connaître leur tirage de vous rendre sur le site du CIM ([www.cim.be/auth](http://www.cim.be/auth)) et de cliquer sur « données ».

## Hebdomadaires et mensuels par titre

Titre	Format maximum de l'œuvre par rapport au support					
	1/4p.	1/2p.	3/4p.	1/1p.	2/1p.	Cover
Industrie	108,27					266,47
Ciné Télé Revue	209,24			333,77	570,78	322,56
Dag Allemaal	114,44	163,24	212,05	261,13	399,41	322,56
Gaël	133,23					294,51
7 Extra	92,28			167,16		266,47
Feeling	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	294,51
Flair Nl. + Fr	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Goed Gevoel	102,94	147,25	191,29	235,60		294,51
Humo	200,27					322,56
Joepie	33,94	72,09		102,37	153,98	308,53
Knack	108,27					308,53
Libelle	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Femmes D'Aujourd'hui	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
P-Magazine	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Soir Magazine	92,28	118,93		207,27		308,53
Téléoustique	133,51					308,53
Télépro Français	99,85					308,53
Teve-Blad	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Trends/ Tendances	108,27					294,51
Story	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Le Vif L'Express	108,27					294,51
Zondagsblad	92,28					294,51

### Application

Reproduction unique d'une œuvre dans les pages rédactionnelles d'un hebdomadaire.

Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique « Annonces ».

## Publications périodiques

Magazines grand public  
publications socio-culturelles  
publications éducatives et scientifiques  
publications spécialisées  
journaux d'entreprise  
toutes-boîtes

Tirage	1/4 p.	1/2 p.	1/1p.	2/1p.	Cover
≤ 15.000	89,48	105,46	114,15	127,62	155,38
≤ 20.000	105,46	115,00	128,47	140,24	171,37
≤ 25.000	114,15	128,47	140,24	156,50	187,64
≤ 50.000	139,40	156,50	171,37	187,64	218,78
≤ 100.000	155,38	171,37	187,64	203,91	249,63
≤ 250.000	170,25	187,64	203,91	218,78	280,48
≤ 500.000	186,52	203,91	218,50	249,63	313,02
> 500.000	202,23	218,50	249,63	280,48	375,00

### Application

Reproduction d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'une publication périodique ou d'un supplément spécial (sur un sujet bien déterminé) d'un quotidien.

Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique « Annonces ».

## Publications Périodiques

### Tirages

Ce tableau comporte un grand nombre de titres dont certains sont repris sous la rubrique «Hebdomadaires et mensuels». Pour les autres titres, vous pouvez consulter la rubrique «Publications périodiques» en tenant compte du tirage.

< 15 001	A+ Architecture - l'Eventail – AV Industrie – The Bulletin
< 20 001	l'Evènement - Ik ga bouwen –Je vais construire
< 25 001	Marie Claire Vl.
< 50 001	Autogids – Clickx - Eos – Feeling Wonen – Gaël Maison – Marie Claire Belg. – Ché – Genieten – Menzo – Trends/Tendances – Zondagblad
< 100 001	Flair l'Hebdo – Gael – Het Beste – Joepie – Krant van West Vlaanderen – Le Vif L'express – Netwerk – P-Magazine – Télé Pocket – Tv Gids – Soir Magazine
< 250 001	Flair NI – Libelle – Knack Magazine / Weekend – Story – Télémoustique – Télépro Fr – TeVe Blad – Feeling – Femmes d'aujourd'hui – Tv-Familie
> 250 001	Dag Allemaal – Humo -

Concernant les magazines dont les tirages ne sont pas communiqués, nous vous suggérons, afin de connaître leur tirage, de vous rendre sur le site du CIM ([www.cim.be/auth](http://www.cim.be/auth)) et de cliquer sur « données ».

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif "cover"
- œuvres plus petites: tarif selon le format de l'œuvre
- œuvre reprise dans la table des matières: - 50 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même article

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle – humanitaire – associative et distribuée gratuitement : -20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Œuvres identiques dans une même rubrique d'une publication périodique /journal avec le même titre :

Réduction de 50 %

## Livres

ouvrages de lecture  
livres scolaires  
dictionnaires  
encyclopédies  
monographies  
livres d'art  
catalogues d'exposition  
etc.

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p.	1/8p.	1/4p.	1/2p.	3/4p.	1/1p.	1,5p.	2/1p.
≤ 1.000	93,96	102,67	111,35	123,14	134,92	146,69	175,86	205,32
≤ 2.500	102,67	111,35	123,14	134,92	146,69	161,28	190,73	219,90
≤ 5.000	111,35	123,14	134,92	146,69	161,28	175,86	205,32	249,35
≤ 10.000	134,92	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	249,35	307,97
≤ 15.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	219,90	278,52	337,42
≤ 20.000	161,28	175,86	190,73	205,32	219,90	249,35	307,97	366,59
≤ 25.000	175,86	190,73	205,32	219,90	249,35	278,52	337,42	396,05
≤ 50.000	190,73	205,32	219,90	249,35	278,52	307,97	366,59	440,07
≤ 100.000	205,32	219,90	249,35	278,52	307,97	337,42	396,05	483,84
≤ 500.000	249,35	278,52	307,97	337,42	366,59	396,05	483,84	586,49
> 500.000	278,52	307,97	337,42	366,59	396,05	440,07	527,87	645,39

**Application** : Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans un livre.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Œuvre en couverture

- couverture: + 100 %
- 4<sup>e</sup> couverture: + 50 %

### Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif « cover »
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Type de livre

- pocket (format inférieur à 300 cm<sup>2</sup> et prix de vente inférieur à € 9,00) :- 30 %

### Réédition d'un livre

Lorsqu'un livre est réédité sous la même forme et par le même éditeur que lors de la première impression, les droits seront calculés selon le tarif actuel moins 20%. Lorsque la réédition se fait plus d'un an après la première édition, les droits seront de nouveau facturés.

## Cartes postales

cartes postales  
 cartes de vœux  
 cartes d'invitation  
 faire-part  
 marque-pages  
 cartes de crédit  
 chromos  
 boîtes d'allumettes  
 timbres-poste  
 etc.

Tirage	Format maximum du support en cm						
	3 x 4	5 x 8	9 x 13	10 x 15	15 x 20 A5	20 x 30 A4	30 x 40 A3
≤ 500	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 1.000	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 2.500	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 5000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 7.500	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
≤ 10.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39
≤ 25.000	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56
≤ 50.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01
≤ 100.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18
≤ 250.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18	425,21
≤ 500.000	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25
> 500.000	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Sorte de support

- timbres-poste: + 50 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Calendriers

Tirage	Format maximum du support en cm						
	10 x 15	15 x 20 A5	20 x 30 A4	30 x 40 A3	40 x 60	60 x 80	>
≤ 500	132,11	190,73	234,77	263,94	293,30	322,56	352,01
≤ 1.000	146,69	205,32	263,94	293,30	322,56	352,01	381,46
≤ 2.500	161,28	234,77	293,30	322,56	352,01	381,46	425,21
≤ 5.000	175,86	263,94	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25
≤ 7.500	190,73	293,30	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29
≤ 10.000	205,32	322,56	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 25.000	234,77	352,01	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 50.000	263,94	381,18	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
> 50.000	293,30	425,21	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur un calendrier.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Œuvre en couverture

- couverture: + 100 %
- 4e couverture: + 50 %

### Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif "cover"
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 3 œuvres : - 5 %
- à partir de 6 œuvres : - 10 %
- à partir de 12 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Posters, matériel scolaire et textile

posters  
 puzzles  
 autocollants  
 matériel scolaire  
 cahiers, fardes, agendas  
 papier à lettre  
 enveloppes  
 T-shirts  
 pulls  
 reproductions sur toile  
 œuvre intégrée dans un logo  
 etc

Tirage	Format maximum du support en cm							
	10 x 15	15 x 20 A5	20 x 30 A4	30 x 40 A3	40 x 60	60 x 80	80 x 120	>
≤ 500	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 1.000	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 2.500	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
≤ 5.000	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63
≤ 7.500	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83
≤ 10.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 25.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 50.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
> 50.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une page / une face du support.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Critères qui influencent le tarif de base dans le cas où l'œuvre visuelle est reproduite dans un logo

- Utilisation du logo à l'échelle :
  - nationale : + 25 %
  - internationale : + 50 %
- Nombre de supports sur lesquels le logo est reproduit:
  - 4 – 8 supports : + 20 %
  - $\geq 8$  supports : + 40 %

## Emballages

emballages  
boîtes  
étuis  
étiquettes  
collerettes  
manchons  
containers  
blisters  
leaflets accompagnant le produit  
etc

Tirage	Format maximum du support en cm						
	7,5 x 10	10 x 15	15 x 20 A5	20 x 30 A4	30 x 40 A3	40 x 60	>
≤ 1.000	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 2.500	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 5.000	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
≤ 10.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83
≤ 25.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 50.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 100.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
≤ 250.000	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88
≤ 500.000	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18
≤ 1.000.000	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82
≤ 5.000.000	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82	1642,50	1818,36
> 5.000.000	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82	1642,50	1818,36	1994,51

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une face d'un emballage.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Une même œuvre sur plusieurs faces du support

- 1 face = 100 %
- par face supplémentaire : + 15%

### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur la même face d'un support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Emballages audio et vidéo

emballages de CD/ DVD  
 CD-Rom  
 cassettes vidéo  
 livrets  
 etc

Tirage	Support audio	Support vidéo		Support audio et vidéo
	CD	VHS/DVD ou CD-Rom	VHS/DVD & CD-Rom	VHS/DVD CD & CD-Rom
≤ 500	322,56	381,46	425,21	513,29
≤ 1.000	352,01	425,21	469,25	571,90
≤ 2.500	381,46	469,25	513,29	630,52
≤ 5.000	425,21	513,29	571,90	689,14
≤ 10.000	513,29	630,52	689,14	835,82
≤ 25.000	571,90	689,14	762,63	923,91
≤ 50.000	630,52	762,63	835,82	1011,98
≤ 100.000	689,14	835,82	923,91	1114,64
≤ 250.000	762,63	923,91	1011,98	1231,88
≤ 500.000	835,82	1011,98	1114,64	1349,12
> 500.000	923,91	1114,64	1231,88	1495,82

**Application** : Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur l'emballage d'un support audio et/ou vidéo ou en couverture d'un livret.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 20 %
- $\leq 1/4$  du support : - 40 %

### Œuvre dans les pages intérieures d'un livret

- 2 pages intérieures : - 50 %
- 1 page intérieure : - 25 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même emballage

- 2 œuvres: - 10 %
- 3 œuvres: - 20 %
- 4 œuvres: - 30 %
- 5 œuvres: - 40 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même livret

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

## Brochures

brochures de voyages  
 dépliant  
 prospectus  
 tracts distribués à titre gratuit

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p.	1/4p.	1/2p.	3/4p.	1/1p.	1,5p.	2/1p.	3/1p.
≤ 500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,10	161,28	190,73	263,94
≤ 1.000	96,76	108,54	120,33	132,10	146,69	175,86	205,32	293,39
≤ 2.500	108,54	120,33	132,10	146,69	161,28	190,73	234,77	322,56
≤ 5.000	120,33	132,10	146,69	161,28	175,86	205,32	263,94	352,01
≤ 10.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	263,94	322,56	425,21
≤ 25.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	293,39	352,01	469,25
≤ 50.000	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	322,56	381,46	513,29
≤ 100.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	352,01	425,21	571,90
≤ 250.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	381,46	469,25	630,52
≤ 500.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	425,21	513,29	689,14
> 500.000	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	513,29	630,52	835,83

**Application** : Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Œuvre en couverture

- couverture: + 100 %
- 4e couverture: + 50 %

### Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : + 100 %
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre + 50 %
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Format de la publication

- ≤ A5 : - 15 %
- > A4 : + 15 %
- > A3 : + 25 %

## Catalogues

catalogues  
rapports annuels  
plaquettes de société  
plans de ville  
cartes routières  
etc.

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p.	1/4p.	1/2p.	3/4p.	1/1p.	1,5p.	2/1p.	3/1p.
≤ 500	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	322,56	381,46	513,29
≤ 1.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	352,01	425,21	571,90
≤ 2.500	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	381,46	469,25	630,52
≤ 5.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	425,21	513,29	689,14
≤ 10.000	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	513,29	630,52	835,83
≤ 25.000	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	571,90	689,14	923,91
≤ 50.000	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	630,52	762,63	1011,98
≤ 100.000	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	689,14	835,83	1114,64
≤ 250.000	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	762,63	923,91	1231,88
≤ 500.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	835,83	1011,98	1349,12
> 500.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	1011,98	1231,88	1642,50

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Œuvre en couverture

- couverture: + 100 %
- 4<sup>e</sup> couverture: + 50 %

### Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : + 100 %
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre + 50 %
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Format de la publication

- ≤ A5 : - 15 %
- > A4 : + 15 %
- > A3 : + 25 %

## Annonces

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p	1/4p	1/2p	3/4p	1/1p	1,5p	2/1p	3/1p
≤ 1.000	104,14	152,72	215,22	291,57	388,76	499,83	569,25	617,86
≤ 2.500	159,68	208,27	270,76	347,11	444,29	555,37	624,79	673,40
≤ 5.000	236,03	284,64	347,11	423,48	520,68	631,74	701,17	749,74
≤ 10.000	388,76	437,37	499,83	576,21	673,40	784,47	853,89	902,48
≤ 25.000	465,13	513,72	576,21	652,56	749,74	860,82	930,24	978,85
≤ 50.000	541,48	590,09	652,56	728,93	826,13	937,20	1006,62	1055,20
≤ 100.000	617,86	666,44	728,93	805,28	902,48	1013,54	1082,97	1131,58
≤ 250.000	694,21	742,82	805,28	881,66	978,85	1089,93	1159,34	1207,93
≤ 500.000	770,58	819,17	881,66	958,01	1055,20	1166,27	1235,69	1284,30
≤ 1.000.000	846,93	895,54	958,01	1034,38	1131,58	1242,65	1312,07	1360,65
≤ 5.000.000	999,66	1048,27	1110,73	1187,11	1284,30	1395,38	1464,79	1513,38
> 5.000.000	1152,38	1201,05	1263,46	1339,83	1437,03	1548,10	1617,52	1666,10

### Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans une annonce dans un quotidien, un hebdomadaire ou une autre publication périodique.

Lorsqu'une même annonce paraît dans une série de quotidiens, hebdomadaires et/ou autres publications périodiques, les tirages sont cumulés par sorte de publication et le tarif est calculé sur base du tirage total de cette sorte de publication.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport à l'annonce

- $\leq 1/2$  de l'annonce : - 10 %
- $\leq 1/4$  de l'annonce : - 30 %

### Nature de la publication

- toutes-boîtes : - 10 %
- culturelle – humanitaire : - 20 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même annonce

- 2 œuvres : - 10 %
- 3 œuvres : - 20 %
- 4 œuvres : - 30 %
- 5 œuvres : - 40 %

### Une même annonce dans plusieurs sortes de publications

(quotidiens, hebdomadaires, autres publications périodiques)

- 2 sortes de publications : - 10 %
- 3 sortes de publications : - 20 %
- 4 sortes de publications : - 30 %
- 5 sortes de publications : - 40 %

### Plusieurs annonces dans une même campagne

- 2 annonces : - 10 %
- 3 annonces : - 20 %
- 4 annonces : - 30 %
- 5 annonces : - 40 %

## Affiches

affiches  
 publicité sur lieux de vente (PLV)  
 pancartes  
 boîtes-présentoirs  
 stands  
 têtes de banc  
 etc

Tirage	Format maximum du support en cm							
	15 x 20 A5	20 x 30 A4	30 x 40 A3	40 x 60	60 x 80	80 x 120	120 x 160	>
≤ 500	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 1.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 2.500	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
≤ 5.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88
≤ 7.500	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12
≤ 10.000	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82
≤ 25.000	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50
≤ 50.000	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50	1818,36
> 50.000	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50	1818,36	1994,51

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une face du support.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Une même œuvre sur plusieurs faces du support

- 1 face = 100 %
- par face supplémentaire : + 15%

### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Réseaux d'affichage

Type de support	Durée maximale de la cession								
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
Caddies de course/ de bagage par lieu d'utilisation	923,91	1011,98	1114,63	1231,88	1349,12	1495,81	1642,50	1818,37	1994,51
Abribus par commune	1011,98	1114,63	1231,88	1349,12	1495,81	1642,50	1818,37	1994,51	2199,82

**Application :** Reproduction d'une œuvre visuelle sur une même série de supports par lieu d'usage ou par commune.

Type de support	Durée maximale de la cession								
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
Publicité mobile	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37
2 m <sup>2</sup>	739,13	809,47	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44
4 m <sup>2</sup>	809,47	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80
8 m <sup>2</sup>	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78
16 m <sup>2</sup>	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53
20 m <sup>2</sup>	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27
36 m <sup>2</sup>	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27	2833,32
40 m <sup>2</sup>	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27	2833,32	3114,87

**Application :** Reproduction d'une œuvre visuelle sur un support d'un réseau d'affichage.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Format de l'œuvre par rapport au support

- $\leq 1/2$  du support : - 10 %
- $\leq 1/4$  du support : - 30 %

### Usage limité

- dans une seule région linguistique : - 10 %
- dans une seule grande ville : - 30 %
- dans une seule autre ville : - 40 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même support

- 2 œuvres : - 10 %
- 3 œuvres : - 20 %
- 4 œuvres : - 30 %
- 5 œuvres : - 40 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

### Plusieurs affiches dans un même réseau d'affichage

(ce critère n'est pas à appliquer aux caddies de course et de bagage et aux abribus)

- De 5 à 10 affiches: -10 %
- De 11 à 25 affiches: - 20 %
- Plus de 25 affiches: - 30 %

## Spots publicitaires

Durée de l'usage	Type de médium	
	TV ou Cinéma	TV et Cinéma
≤ 1 semaine	696,84	784,91
≤ 1 mois	740,87	843,52
≤ 3 mois	784,91	902,14
≤ 6 mois	843,52	960,77
≤ 12 mois	902,14	1034,24
≤ 24 mois	960,77	1107,45
≤ 36 mois	1034,24	1195,53
≤ 48 mois	1107,45	1283,60
≤ 60 mois	1195,53	1386,25

**Application** : Reproduction d'une œuvre visuelle dans un spot publicitaire diffusé par une chaîne de télévision et/ou dans un cinéma.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Usage limité

- national = 100 %
- régional : - 20 %
- international : + 35 %
- 1 seule région linguistique : - 20 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même spot

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de l'usage

- culturelle - humanitaire: - 20 %

### Plusieurs spots dans une même campagne

- 2 spots: - 10 %
- 3 spots: - 20 %
- 4 spots: - 30 %
- 5 spots: - 40 %

## Audiovisuels

films de société  
films lors de foires, salons ou expositions  
projections de diapositives  
films de cinéma

**Application** : Reproduction d'une œuvre visuelle fixe reprise dans un audiovisuel.

Durée de l'usage	Nature de l'usage	
	Non-publicitaire	Publicitaire
≤ 1 jour	120,33	190,73
≤ 1 semaine	132,11	205,32
≤ 1 mois	146,69	234,77
≤ 3 mois	161,28	263,94
≤ 6 mois	175,86	293,39
≤ 12 mois	190,73	322,56
≤ 24 mois	205,32	352,01
> 24 mois	234,77	381,18

## Audiovisuels

**Application** : Reproduction d'images mobiles dans un audiovisuel.

Durée de la reproduction	Nature de l'usage	
	Non-publicitaire	Publicitaire
de 1 à 10 min.	3,26 Euro/Sec	3,80 Euro/sec
plus de 10 min	2,45 Euro/sec	3,26 Euro/sec

### Durée de l'usage

- ≤ 1 semaine : + 10 %
- ≤ 1 mois : + 20 %
- ≤ 3 mois : + 30 %
- ≤ 6 mois : + 40 %
- ≤ 12 mois : + 50 %
- ≤ 24 mois : + 60 %
- > 24 mois : + 70 %

### Tarif minimum pour les images mobiles

- usage non-publicitaire: € 120,32
- usage publicitaire: € 190,73

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même audiovisuel (images fixes)

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Télévision

**Application** : Reproduction d'une œuvre visuelle (maximum 1 minute)

Type de chaîne		
Chaînes régionales	Chaînes nationales	Chaînes internationales
124,53	198,59	272,63

**Application** : Reproduction d'images mobiles

	Type de chaîne		
	Chaînes régionales	Chaînes nationales	Chaînes internationales
de 1 à 10 min	3,63 Euro/sec	4,20 Euro/sec	4,75 Euro/sec
plus de 10 min	2,80 Euro/sec	3,63 Euro/sec	4,20 Euro/sec

### Tarif minimum pour les images mobiles

Chaînes régionales: € 124,53

Chaînes nationales: € 198,58

Chaînes internationales: € 272,63

### Facturation des droits

Il est important de prévoir les mentions suivantes dans votre facture :

« Droits de reproduction et communication au public pour ... œuvres utilisées dans le programme ... [titre qui est diffusé par ... [nom de l'émetteur] le .../.../...[date]. Tous autres droits (édition, vidéo, câble, etc.) réservés. »

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Rediffusions

- 1 rediffusion dans les 24 heures : + 25 %
- 1 rediffusion au-delà des 24 heures : + 50 %
- diffusion en boucle dans les 24 heures : + 100 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même émission

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

## Vidéo/DVD

Tirage	Nombre total d'œuvres par vidéo/DVD – prix par œuvre						
	>100	≤ 100	≤ 75	≤ 50	≤ 25	≤ 10	≤ 5
≤ 500	73,21	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11
≤ 1.000	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69
≤ 2.500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28
≤ 5.000	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 7.500	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 10.000	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 25.000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 50.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
> 50.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39

**Application :** Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans une vidéo/DVD.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même vidéo/DVD

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## CD-Rom

Tirage	Nombre total d'œuvres par CD-Rom – prix par œuvre						
	>100	≤ 100	≤ 75	≤ 50	≤ 25	≤ 10	≤ 5
≤ 500	73,21	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11
≤ 1.000	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69
≤ 2.500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28
≤ 5.000	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 7.500	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 10.000	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 25.000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 50.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
≤ 100.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39
≤ 250.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,61	352,01	381,18
≤ 500.000	263,94	293,39	322,61	352,01	381,18	425,21	469,25
> 500.000	322,61	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90

**Application** : Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans un CD-Rom avec une résolution de 125 x 192 pixels 300 DPI Tiff LZW (34 KB – 290 KB).

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Résolution de l'œuvre sur le CD-Rom

- 256 x 384 pixels.Tif. Tiff LZW 300DPI (122KB – 2846 KB) : + 25 %

### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même CD-Rom

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Internet / intranet / télécommunication digitale/ GPRS / UMTS

### Dispositions générales

Obligations du fournisseur de contenu

1. Le fournisseur de contenu doit respecter le droit d'auteur : il doit avoir conclu un accord préalable avec l'auteur ou son mandataire (la Sofam) l'autorisant à mettre ses images sur Internet et il doit mentionner leur nom.
2. Le fournisseur de contenu doit remettre à l'auteur ou à son mandataire un justificatif des images utilisées, ainsi que l'adresse du site Internet où les images sont reproduites.
3. Le fournisseur de contenu doit mettre en garde les visiteurs de son site que les images sont protégées par le droit d'auteur et qu'elles ne peuvent pas être utilisées sans le consentement de l'auteur ou de son mandataire.
4. La taille du fichier électronique des images décompressées ne peut pas permettre une reproduction de bonne qualité.

### Facturation des droits d'auteur

Nous vous suggérons d'adresser votre facture au fournisseur de contenu et de la rédiger comme suit :  
« *Droits de reproduction pour ... œuvres sur le site Internet ... [adresse Internet : <http://www.....>]; format ... [format de l'œuvre par rapport à l'écran] pour une période de ... mois. Tous autres droits (câble, reproduction par un tiers, etc.) réservés. »*

## Internet /intranet / télécommunication digitale/ GPRS/ UMTS

### I. images fixes :

Format de l'œuvre sur l'écran	≤1/16	≤1/8	≤1/4	≤ 1/2	> 1/2
Site publicitaire : télécommunication digitale - GPRS - UMTS	154,26	168,29	182,31	210,36	238,41
Site informatif : télécommunication digitale -GPRS - UMTS	98,17	106,58	117,81	140,24	154,26

≤ 1 mois : -25 %

≤ 3 mois : +10 %

> 6 mois : +10 %

> 1 an : +25 %

> 2 ans : +50 %

#### Application : Site publicitaire

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet publicitaire.

Par « site publicitaire », on entend un site dont le but est de vendre un produit ou un service.

#### Application : Site informatif

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet informatif.

Par « site informatif », on entend un site dont le but est de diffuser des informations générales.

#### Application : télécommunication digitale - GPRS - UMTS

Reproduction unique d'une œuvre visuelle par la technologie GPRS ou UMTS

(GPRS: General Packet Radio Service) (UMTS : Universal Mobile Telecommunications Service)

### II. images mobiles

	Site publicitaire	Site informatif
de 1 à 10 min.	4,75 Euro/sec	4,20 Euro/sec
plus de 10 min.	4,20 Euro/sec	3,63 Euro/sec

#### Tarif minimum pour les images mobiles

Site publicitaire: € 154,26

Site Informatif: € 98,15

## Internet

### Site éditorial

#### Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet éditorial d'un quotidien, d'un hebdomadaire ou d'une autre publication périodique.

Le contenu du site Internet existe aussi sous forme imprimée et l'utilisation est identique que dans le support original ou consiste en une reprise de sommaires ou bien encore de résumés d'articles. La périodicité doit être la même que pour le support papier original.

#### Tarif de base

50 % du tarif prévu pour le support original, avec un minimum de 25,92 EUR par œuvre si et seulement si l'œuvre a été reproduite dans le support original papier. En cas contraire, le tarif des sites informatiques s'applique.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

#### Nature du site (les réductions ne sont pas cumulables)

- Site individuel sans but commercial: - 30 %
- Site local unilingue: - 20 %
- Site trilingue: +10 %
- Site culturel (site de musées, de galeries d'art, ...): - 20 %
- Site avec publicité: + 20 %
- Site ayant un but caritatif: - 20 %

#### Homepage

+ 100 % pour la plus grande œuvre

#### Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même site

- à partir de 5 œuvres: - 10 %
- à partir de 10 œuvres: - 20 %
- à partir de 25 œuvres: - 30 %
- à partir de 50 œuvres: - 50 %

#### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Expositions et décorations

expositions  
foires commerciales  
décoration de bureaux  
magasins  
vitrines et studios TV  
murs d'images

Format	Durée maximale de la cession								
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
≤ 1/4 m <sup>2</sup>	95,37	123,19	164,34	211,15	264,05	303,66	343,26	382,87	422,48
≤ 1/2 m <sup>2</sup>	102,66	140,86	184,76	234,71	290,30	333,85	377,39	420,94	464,48
≤ 1 m <sup>2</sup>	117,38	158,36	205,37	258,05	316,81	364,33	411,85	459,37	506,89
≤ 2 m <sup>2</sup>	131,97	176,03	225,79	281,61	343,32	394,81	446,31	497,81	549,30
≤ 4 m <sup>2</sup>	161,28	211,21	267,02	340,17	422,33	485,68	549,02	612,37	675,72
≤ 5 m <sup>2</sup>	176,00	228,88	297,65	375,40	461,96	531,25	600,55	669,84	739,13
≤ 10 m <sup>2</sup>	190,73	255,13	328,48	410,63	514,71	591,91	669,12	746,33	823,53
≤ 15 m <sup>2</sup>	212,61	281,55	359,30	457,52	567,47	652,59	737,71	822,83	907,95
≤ 20 m <sup>2</sup>	234,63	307,97	400,33	504,42	620,23	713,26	806,29	899,33	992,36
≤ 25 m <sup>2</sup>	256,64	343,14	441,36	551,31	686,37	789,32	892,28	995,23	1098,18
≤ 50 m <sup>2</sup>	285,95	378,31	482,40	610,10	752,25	865,09	977,93	1090,76	1203,60
> 50 m <sup>2</sup>	315,26	413,48	533,84	668,67	831,52	956,24	1080,97	1205,70	1330,43

## Dispositions légales

### Application

Reproduction d'une œuvre visuelle dans une exposition ou une décoration.

Lorsqu'une œuvre sert de décoration de bureaux, magasins ou vitrines, ou de décor à une émission télévisée, le tarif pour une semaine est d'application.

### Dispositions légales

L'article 9 de la Loi du 30 juin 1994 en matière de droit d'auteur stipule que :

« Sauf convention contraire, la cession d'une œuvre plastique emporte au profit de l'acquéreur la cession du droit de l'exposer telle quelle, dans des conditions non préjudiciables à l'honneur ou à la réputation de l'auteur, mais non la cession des autres droits d'auteur. »

Lorsque l'auteur vend une œuvre, l'acquéreur peut l'exposer sans son autorisation préalable, sauf si, lors de la vente, l'auteur a émis des réserves. Cependant, l'auteur garde tous ses autres droits.

## Critères pouvant influencer le tarif de base

### Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

### Nature de la publication

- culturelle - humanitaire: - 20 %
- publicitaire: + 35 %
- sponsorisée: + 20 %
- entrée gratuite : - 30 %

### Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports: - 10 %
- 3 supports: - 20 %
- 4 supports: - 30 %
- 5 supports: - 40 %

## Reproduction d'œuvres tridimensionnelles et autres

### Application

Il s'agit de la reproduction de plans et d'œuvres tridimensionnelles en quelque matière, dimension que ce soit et quel que soit le procédé de reproduction utilisé.

### Base de calcul du Droit d'Auteur – droit de base

- pour les œuvres/plans vendus, soit par l'Auteur lui-même, soit par un tiers : le prix public de vente (hors TVA) par exemplaire servira de droit de base;
- pour les œuvres/plans pour lesquels l'auteur a droit à des honoraires ou toute autre compensation: le montant des honoraires ou de cette compensation, qui a été revendiqué pour la création de l'œuvre tridimensionnelle ou la création du plan, servira de montant de base.
- Au cas où il n'existerait ni de prix de vente public, ni d'honoraires, ni de compensation, la valeur de l'œuvre servira de droit de base.

### Droit de base corrigé :

- la distribution de l'œuvre/plan de l'Auteur:
  - o locale : base x 1
  - o nationale : base x 2
  - o internationale : base x 4
- le nombre d'exemplaires créés par l'Auteur
  - o 1 – 3 : base x 6
  - o 4 - 50 : base x 4
  - o 51 - 250 : base x 3
  - o > 250 : base x 2
- limitation du droit de base corrigé :
  - o 0 - € 1500,00 = droit de base corrigé limité à 400 % du droit de base
  - o € 1501,00 - € 2500,00 = droit de base corrigé limité à 300 % du droit de base
  - o > € 2500,00 = droit de base corrigé limité à 200 % du droit de base
- le droit de base corrigé, limité le cas échéant, est à multiplier par le nombre d'œuvres contrefaites de la manière suivante :
  - o 1 – 3 : x 2
  - o 4-50 : x 3
  - o 51-250 : x 4
  - o 251-500 : x 5
  - o 501-1000 : x 6
  - o > 1000 : x 7

**Exemple :**

- droit de base = prix public de vente : € 40,00
- critères qui augmentent le droit de base
  - o distribution nationale : € 40 x 2 = € 80,00
  - o nombre d'exemplaires = > 250 : € 40 x 2 = € 80,00
- droit de base corrigé : € 40 + € 80 + € 80 = € 200,00
- limite au droit de base corrigé : droit de base x 4 € 40 x 4 = € 160,00
- nombre d'exemplaires contrefaits = 300
- droit de base corrigé et limité x 5 : € 160 x 5 = € 800,00
- à majorer des compensations pour reproduction sans autorisation, sans signature, atteinte à l'intégrité de l'œuvre

## Lexique

**Audiovisuel :**

Présentation de diapositives, d'un film ou d'une vidéo, souvent à caractère promotionnel.

**Blister:**

Carton publicitaire sur lequel le produit est présenté à la vente (souvent préformé, coquille transparente ou scellée sous vide).

**Chromo :**

Image colorée contenue dans un emballage ou distribuée en échange de timbres.

**Collerette :**

Bande autour d'un flacon ou d'une bouteille.

**Container :**

Caisse d'expédition renfermant plusieurs produits et pouvant éventuellement servir d'étale.

**Direct mail :**

Publicité ou communication commerciale au moyen de documents expédiés nominativement par la poste.

**Dossier de presse :**

Farde contenant des textes ou œuvres visuelles concernant une personne, un produit, un événement et distribuée à l'occasion d'une conférence de presse.

**Journal d'entreprise :**

Publication périodique réservée exclusivement au personnel d'une entreprise.

**Leaflet :**

Mode d'emploi, un livre de recettes, un feuillet publicitaire, un encart inséré dans une publication ou dans un emballage.

**Manchon :**

Bande publicitaire entourant deux livres.

**Mur d'images :**

Mosaïque d'illustrations sur un seul plan ou background.

**Œuvre visuelle :**

Photo, dessin, plan, (info)graphisme, peinture, etc.

**Publication périodique :**

Publication à parution trimestrielle ou à une autre périodicité fixe ou non (au moins une fois par an).

**Publicité sur lieux de vente :**

Matériel publicitaire avec mention de la marque, généralement développé par le fabricant, placé dans les magasins et grandes surfaces pour promouvoir ses produits.

**Publireportage :**

Message publicitaire dans un magazine sous la forme d'un reportage rédactionnel.

**Support :**

Toute publication, tout matériel sur lequel une œuvre visuelle peut être reproduite.

**Tirage :**

Nombre total d'exemplaires d'une publication qui est imprimée pour une seule édition.

**Toutes-boîtes :**

Journal publicitaire distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres.

## Adhésion

### Que fait la SOFAM pour vous ?

La SOFAM vous aide à percevoir et à défendre tous vos droits d'auteur (droits de reproduction, exposition, copie privée, reprographie, câble), aussi bien en Belgique qu'à l'étranger.

Elle vous donne des conseils juridiques et vous fournit des modèles types de documents (contrats, ...).

Elle vous tient au courant, via son bulletin d'information, le SOFAM-News, des actions qu'elle a entreprises.

### Comment pouvez-vous adhérer à la SOFAM ?

Tout auteur dans le domaine des arts visuels peut devenir membre de la SOFAM. La seule chose à faire, est de remplir un formulaire d'adhésion, que vous pouvez obtenir sur simple demande, et effectuer un paiement unique de € 123,95.

**N'hésitez pas et contactez-nous encore aujourd'hui !  
La SOFAM, vos droits d'auteur, notre métier!**